

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
COMMUNE DE VERNÈGUES



ARRÊTÉ MUNICIPAL
MA-ARR-2026-021

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION À MADAME JESSICA CHANU -
QUATRIÈME ADJOINTE

Le Maire de la Commune de Vernègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints et conseillers municipaux.

ARRÊTE

Article 1er :

À compter du 1er avril 2026, Madame Jessica CHANU, Quatrième Adjointe, est chargée de la petite-enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation, de la citoyenneté et du sport.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

Petite enfance

Définition et mise en œuvre de la politique communale en faveur de la petite enfance,
Suivi des structures d'accueil (crèches, micro-crèches, relais petite enfance...),
Relations avec les partenaires institutionnels (CAF, PMI, etc.),
Veille au respect des normes d'accueil et de sécurité,
Accompagnement des familles dans les modes de garde.

Enfance – Jeunesse

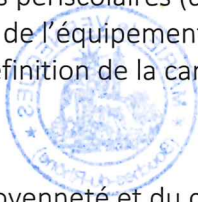
Élaboration et suivi des politiques en direction de l'enfance et de la jeunesse,
Organisation et suivi des accueils de loisirs et activités périscolaires et extrascolaires,
Développement d'actions éducatives, culturelles et citoyennes à destination des jeunes,
Relations avec les structures et associations intervenant dans ce domaine,
Suivi des dispositifs contractuels (PEDT, conventions CAF, etc.).

Éducation

Suivi du fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,
Relations avec les équipes pédagogiques et l'Éducation nationale,
Gestion des services périscolaires (cantine, garderie...),
Suivi de l'entretien, de l'équipement et du bon fonctionnement des établissements scolaires,
Participation à la définition de la carte scolaire et des conditions d'accueil des élèves.

Citoyenneté

Promotion de la citoyenneté et du civisme,
Organisation des cérémonies commémoratives en lien avec les autorités compétentes,



Mise en place, animation et suivi du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ),
Accompagnement des jeunes élus dans l'exercice de leur mandat,
Sensibilisation des jeunes aux valeurs républicaines, à l'engagement citoyen et au fonctionnement des institutions,
Coordination avec les établissements scolaires et les services municipaux.

Sport

Élaboration et mise en œuvre de la politique sportive communale,
Soutien et accompagnement des associations sportives,
Gestion et suivi des équipements sportifs,
Développement de la pratique sportive pour tous les publics.

Article 2 :

Délégation permanente est également donnée à Madame Jessica CHANU à l'effet de signer tous les documents, arrêtés et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la commune
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

La signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 :

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 :

Les présentes délégations prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du conseil municipal.

Article 5 :

Le Maire de la commune de Vernègues est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet
- au Trésor Public
- à l'intéressé à la notification

Fait à Vernègues, le 26/03/2026

Le Maire, Mme Anne REYBAUD

L'Adjoint ayant reçu délégation :

